

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020 A 19 HEURES**

L'an **deux mil dix-vingt**, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaients présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Dominique FAIVRE ; M. Jean-Louis CUINET ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; M. Claude-Romain FARYS ; Mme Danijela DELORME et M. Geoffrey LAMIA

Excusés : M. Noël BERNARD a donné pouvoir à Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; Mme Mélanie REVERDY a donné pouvoir à M. Thierry LE BAIL

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 07/12/2020

Date d'affichage : 07/12/2020

**Information sur les décisions du Maire prises par délégation :**

- DEC 03/2020 : Acceptation d'une indemnité de sinistre de GROUPAMA pour un montant de 1 350 € (infiltration dans le bureau du Maire)

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 octobre 2020. Il a pris les délibérations suivantes :

**CESSION D'UN VEHICULE UTILITAIRE PEUGEOT BOXER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité, ACCEPTE** la cession du véhicule Peugeot Boxer au prix de vente proposé de 6006.25 € TTC à Dijon Automobile SAS

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

**MIGRATION DES LOGICIELS METIERS VERS UNE SOLUTION HEBERGEE**

Le maire propose d'accepter le devis pour la migration des logiciels métiers (gestion financière et gestion de la relation citoyen) vers une solution hébergée, comprenant :

- Les prestations à régler une fois pour la migration et les paramétrages pour un montant de 950 € HT (1 140 € TTC)
- Un contrat de service de 36 mois pour un montant de 40 € HT mensuel 48 € TTC) soit 1440 € pour la durée du contrat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité, ACCEPTE** la migration des logiciels métiers vers une solution hébergée. **AUTORISE** le maire à signer le devis correspondant selon les conditions financières précisées ci-dessus. **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

**TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS UNE CLASSE ELEMENTAIRE ET DANS LA CUISINE DE LA SALLE DES FÊTES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**, M. Geoffrey LAMIA ne prenant pas part au vote, **ACCEPTE** le devis de la société LAMIA pour un montant de 1 496.65 € TTC. **AUTORISE** le maire à signer le devis correspondant et à engager les travaux dès que possible. **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget principal 2020.

## **BUDGET PRINCIPAL 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire propose un ajustement des crédits en section d'investissement du budget principal 2020 par décision modificative :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

### **ACCEPTTE**

- Un ajustement des crédits pour l'aménagement de l'espace sportif : 6 000 €
- Les prestations liées à la migration des logiciels métiers en solution hébergée : 1 200 €
- Les travaux d'électricité dans une classe élémentaire et dans la cuisine de la salle des fêtes : 1 500 €
- Un ajustement des crédits suite à l'acquisition d'un véhicule utilitaire : - 3 500 €

## **MISE A DISPOSITION DE 6 SALLES + COULOIR ET WC A L'ASSOCIATION CADOLES ET MEURGERS POUR LE MUSEE DE PETITS MATERIELS AGRICOLES D'AUTREFOIS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que deux salles sont mises à disposition de l'association Cadoles et Meurgers pour y installer un musée de petits matériels agricoles d'autrefois depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019. A ce jour cet espace n'est plus suffisant et l'association sollicite la mise à disposition de 6 petites salles supplémentaires (+ couloir et wc) pour une superficie de 136 m<sup>2</sup>. Les salles se situant dans la même cour que les 2 salles déjà mises à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **ACCEPTTE** la mise à disposition des salles précitées. **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.